

LES ÉQUIPES IGESA DE LA DIRECTION DES PRÊTS ET DES ACTIONS SOCIALES mobilisées pour un accès facilité aux prestations de l'action sociale des armées

Qu'il s'agisse d'instruire les prestations d'action sociale des armées ou de déployer la plateforme destinée à en faciliter l'accès, le ministère des Armées s'appuie sur le savoir-faire et la réactivité de son opérateur social qu'est Igesa.

L'établissement public s'est en effet vu confier par le SCN ASA, sous l'autorité du secrétariat général pour l'administration (SGA), le **transfert progressif de l'instruction des prestations financières réglementées d'action sociale** réservées aux personnels civils et militaires, aux retraités et à leurs familles.

En moins d'une année, ce sont près de 20 000 prestations qui ont été sollicitées sur Igesa.fr via e-social des armées.

AUJOURD'HUI, [Igesa.fr/e-social-des-armees](https://www.igesa.fr/e-social-des-armees)

PROPOSE 16 PRESTATIONS ACCESSIBLES DIRECTEMENT EN LIGNE

- Le prêt personnel (6 000 €)
- Le prêt d'accession à la propriété (30 000 €)
- Le prêt financement de travaux (13 000 €)
- Le prêt mobilité (3 000 €)
- La prestation éducation
- Aide à l'accueil périscolaire des enfants scolarisés à l'école élémentaire
- Prestation pour la garde d'enfants pendant des horaires atypique
- La subvention pour séjour d'enfants en centre de loisirs sans hébergement
- La subvention pour séjour d'enfants en centre familiaux de vacances et gîtes de France agréés
- La subvention pour séjour d'enfants en centre de vacances avec hébergement
- La subvention pour séjour d'enfants dans le cadre du système éducatif
- La subvention pour séjours linguistiques
- La subvention pour frais de séjour en centres de vacances spécialisés pour handicapés
- Aide aux parents effectuant un séjour en maison de repos ou de convalescence accompagnés par leur enfant
- Aide à la reconnaissance d'une première ou d'une nouvelle affectation
- Le dispositif de remboursement des frais engagés pour annulation ou modification de permissions ou congés pour raison de service

Créez un compte sur [Igesa.fr](https://www.igesa.fr)

Simple, rapide, complet et sécurisé, chacun peut effectuer une demande de prestation en ligne et suivre l'avancée de son dossier jusqu'au paiement.

Retrouvez l'ensemble de vos prestations d'actions sociales

